



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE  
DM2025-90096

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **1<sup>er</sup> octobre 2025**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2025-90096**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 368 358, situé au 33, rue Conway, dans la zone H-7, vise la construction d'un garage détaché avec une superficie au sol dérogatoire. L'article 7.12 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la superficie au sol maximale d'un garage détaché ne peut excéder 80 % de la superficie au sol du bâtiment principal. L'élément dérogatoire est donc le garage détaché projetée avec une superficie au sol de 98,84 mètres carrés, ce qui équivaut à 141,64% de la superficie au sol du bâtiment principal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 15<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2025**

Greffière,  
Mélanie Poirier